L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 21 MARS 1886.

Une nouvelle méthode concernant la prophylaxie de la rage.

Communication d'une deuxième note de M. Pasteur à l'Académie des Sciences de Paris, dans la séance du 1er mars 1886.

(Extrait du *Temps* du 3.)

Une assistance nombreuse remplit la grande salle des séances hebdomadaires. Toutes les sections de la Compagnie sont au complet ; plusieurs membres des autres académies, parmi lesquels nous remarquons MM. Legouvé, Doucet, Ludovic Halévy, ont pris place parmi leurs confrères. M. Chevreul est absent ; on attend, non sans inquiétude, des nouvelles de sa santé. Après le dépouillement de la correspondance, la parole est donnée à M. Pasteur pour communiquer une deuxième note :

Sur une nouvelle méthode concernant la prophylaxie de la rage.—Voici le texte de ce document, qui marquera sans nul doute dans les annales de la science :

RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA MÉTHODE POUR PRÉVENIR LA RAGE APRÈS MORSURE.

Le 26 octobre dernier, j'ai fait connaître à l'Académie une méthode pour prévenir la rage après morsure et des détails de son application à un jeune Alsacien, Joseph Meister, mordu gravement le 4 juillet précédent. Le chien était manifestement enragé, et une enquête récente, faite par les autorités allemandes, a de nouveau démontré que ce chien était en plein accès de rage au moment où il a mordu Meister. Lasanté de cet enfant est toujours parfaite. La morsure remonte à huit mois environ.

Au moment même de la lecture de ma note du 26 octobre, j'avais en traitement le jeune berger Jupille, mordu, autant et plus grièvement peut-être que Meister, le 14 octobre. La santé de Jupille ne laisse également rien à désirer. Sa morsure remonte à quatre mois et demi.

A peine ces deux premières tentatives heureuses étaient-elles connues qu'un grand nombre de personnes mordues par des chiens enragés, réclamèrent le traitement qui avait servi pour Meister et Jupille. Ce matin même—ceci est écrit le jeudi 25 février—avec le docteur Grancher, dont le dévouement et le zèle sont au-dessus de tout éloge, nous avons commencé les inoculations préventives du 350me malade.

Bien que mon laboratoire, consacré depuis plus de cinq années à l'étude de la rage, ait été un centre d'informations où toute personne mordue a pu venir, j'ai partagé, je l'avoue, la surprise générale en constatant un chiffre aussi élevé de personnes mordues par des chiens enragés. Cette ignorance tenait à plus d'une cause.

Aussi longtemps que la rage a été jugée incurable, on cherchait à éloigner de l'esprit des malades le nom même de cette maladie. Une personne était-elle mordue, chacun déclarait qu'elle l'avait été par un chien enragé, quoique le rapport du vétérinaire ou du médecin affirmât le contraire, et le plus grand silence était recommandé sur l'accident. Au désir de ne pas effrayer la personne en danger, ses proches ajoutaient la peur de lui montrer—tant on pas été quelquefois jusqu'à refuser tout travail à des ouvriers qu'on savait avoir été mordus par un chien enragé ! On se persuadait facilement qu'une personne mordue pourrait tout à coup devenir dangereuse, ce qui heureusement n'arrive pas. L'homme enragé n'est à craindre que dans la période des derniers accès du mal.

Afin de bien convaincre les personnes prévenues, même celles qui pourraient être hostiles, j'ai pris la précaution de dresser des statistiques aussi sévères. J'ai eu soin d'exiger des certificats constatant l'état rabique du chien, certificats délivrés par des vétérinaires autorisés ou par des médecins. Cependant je n'ai pu me soustraire, dans quelques cas très rares, à l'obligation de traiter des personnes mordues par des chiens suspects de rage qui avaient disparu, parce que ces personnes, outre le danger possible de leurs morsures, vivaient sous l'empire de craintes capables d'altérer leur santé et nous leur avions refusé notre intervention.

Je n'ai pas voulu traiter des personnes mordues dont les vêtements n'avaient pas été visiblement troués ou lacérés par les crocs de l'animal. Il est bien évident que, dans ce cas, aucun danger sérieux n'existe, parce que le virus n'a pu pénétrer dans les chairs, alors même qu'il puisse en résulter une plaie contuse, profonde et même saignante. Dans un certain nombre de cas suspects, l'état rabique du chien a été établi dans mon laboratoire même, à la suite d'inoculations à des lapins ou à des cobayes de la matière nerveuse prise sur le cadavre de l'animal.

Je voudrais donner ici une idée assez exacte de la physionomie du traitement et de la nature des morsures, en citant dans leur ordre chronologique une des séries de personnes soumises au traitement. Comme il serait fastidieux d'énumérer les détails relatifs à 350 personnes, je choisirai plus particulièrement parmi les cent premières mordues et traitées. Celles-ci occupent l'intervalle de temps écoulé du 1er novembre au 15 décembre.

Leur intérêt est très particulier. Elles se trouvent dès à présent en dehors de la période vraiment dangereuse.

Si j'ouvre mon registre au chapitre de cette première centaine, je trouve dans un intervalle de dix jours la variété des cas suivants. Ils donneront à l'Académie l'idée d'un des défilés quotidiens qui me présentent au laboratoire chaque matin :

Etienne-Rommier, quarante-huit ans, de la commune d'Ouroère (Nièvre), mordu aux deux mains, le 4 novembre 1885, par un chien reconnu enragé par M. Morean, vétérinaire. Aucune cautérisation ni pansement quelconque pendant vingt-quatre heures.

Chapot, âgé de quarante-trois ans, et sa fille, âgée de quatorze ans, habitant Lyon, tous deux mordus à la main gauche, le 4 novembre 1885, la jeune fille bien plus gravement que son père. Les blessures ont été lavées à l'alcali volatil par un pharmacien. Chien reconnu rabique par l'Ecole vétérinaire de Lyon.

François Saint-Martin, âgé de dix ans, de Tarbes, mordu au genou droit, le vendredi 7 novembre, lavé à l'ammoniaque par un pharmacien. Chien reconnu enragé par M. Dupont, chef du service sanitaire des épizooties.

Margaine Lazier, âgée de treize ans, de Fongrave (Haute-Garonne), mordue à la jambe par un chat enragé, le 11 novembre 1885. Cautérisation à l'acide phénique. L'étendue des morsures obligea de placer cette enfant à l'hôpital des enfants à cause des soins chirurgicaux que réclame son état.

Corbillon, âgé de vingt-sept ans, habitant La Neuville, près Clermont (Oise), mordu le 12 novembre 1885. Chien reconnu enragé par M. Chatanreau, vétérinaire à Clermont. Cautérisé au fer rouge huit heures après l'accident.

Bouchet, âgé de cinq ans et demi, habitant à la septième écluse du canal de Saint-Denis, mordu le 12 novembre à la main gauche et à la cuisse gauche. Vêtement de la cuisse déchiré. Chien reconnu enragé par M. Coret, vétérinaire à Aubervilliers. Cautérisé au fer rouge trois quarts d'heure après l'accident, par le docteur Dumontel.

Mme Delcroix, de Lille (Nord), mordue le 6 novembre au pied droit, cautérisée au fer rouge neuf heures après l'accident. Chien reconnu enragé par M. Frélier, vétérinaire à Lille.

Plantin, habitant Etreangt (Nord), mordu au commencement de novembre 1885 à la main droite ; cautérisé quarante-huit heures après l'accident. Chien reconnu enragé par M. Eloire, vétérinaire à La Chapelle (Aisne).

Jeanne Pazat, âgée de sept ans, de Mareuil (Dordogne), mordue le 12 novembre par un chien reconnu enragé par le docteur de Pindray. Ne s'est présentée que quarante-huit heures après l'accident au docteur de Pindray, qui a jugé, avec raison, qu'il n'y avait pas à pratiquer la cautérisation.

Mme Achard, de Saint-Etienne, mordue le 9 novembre au pied droit et le 12 novembre par le même chien à la main droite. Chien reconnu enragé par M. Charloy, vétérinaire à Saint-Etienne. Pas de cautérisation.

Mme Alphonsine Legrand, de la commune de Baune, dans le département de l'Aisne. Mordue au menton le 6 novembre 1685. Chien reconnu enragé par M. Decarne, vétérinaire à Château-Thierry. Pas de cautérisation.

Antoine Cattier, âgé de quarante-trois ans, habitant 12, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, à Paris, mordu à la main le 16 novembre. Cautérisé au fer rouge, seulement vingt heures après l'accident. Chien reconnu enragé par son maître : voix rabique caractéristique, refusant toute nourriture, mordillant et avalant du bois et autres objets.

A Saint-Ouen, près Paris, sont mordus, le 15 novembre 1885, Ternat, sa femme, Mme Delzors et Mme Dalibard, tous quatre par un chien reconnu enragé de son vivant et après sa mort par le vétérinaire Sanfourche, de Saint-Ouen. Cautérisations insignifiantes ou tardives.

Docteur John Hugues, d'Oswetrie (Angleterre), mordu le 13 novembre 1885. Deux blessures fortes à la lèvre inférieure. Aucune cautérisation. Chien reconnu enragé par le docteur lui-même.

Veuve Faure, du village de l'Alma, en Algérie, mordue à la jambe, le 1er septembre 1885 ; vêtements déchirés par le même chien qui a mordu les quatre enfants dits *d'Algérie*, dont un est mort à l'hôpital de Mustapha, à Alger, deux mois après sa morsure. Description très soignée des symptômes rabiques chez cet enfant, par le docteur Moreau d'Alger. Le traitement préventif a été appliqué aux trois autres en novembre.

Mme Gréteau, de Bordeaux, mordue le 14 novembre à l'auriculaire droit : deux morsures, l'une dans la pulpe de l'extrémité, l'autre dans l'ongle qui fut comprimé sous milieu. Chien reconnu enragé par le docteur Donaud. Lavage des plaies à l'ammoniaque et cautérisation légère.

Voisemont (Noël), de Tonny (Côte d'Or,) cinquante ans ; mordu le 16 novembre aux deux jambes par une chienne reconnue enragée par M. Colas, vétérinaire. Cautérisation au fer rouge quatre heures seulement après l'accident.

Guichon, de Bordeaux, soixante-sept ans ; mordu le 15 novembre à la main gauche par le chien qui a mordu Mme Gréteau dont il a parlé ci-dessus.

Halfacre (Walter), de Londres, vingt-huit ans ; mordu à la main le 15 novembre, envoyé par le docteur sir James Paget. Pas de cautérisation sérieuse. Le frère d'Halfacre mourut de la rage, il y a cinq ans. A la suite d'une morsure à laquelle on n'avait donné aucune attention, tant elle avait paru insignifiante.

Calmeard, de Vaux-lez-Avallon, mordu dans la nuit du 15 au 16 novembre, au ventre, à la cuisse, au genou, vêtements et chemise en lambeaux. Pas de cautérisation quelconque. Chienne reconnue enragée par le vétérinaire de Semur, M. Colin. C'est la même chienne qui a mordu le Voisenot (Noël), dont il est question ci-dessus.

Lorda (Jean), âgé de trente-six ans, demeurant à Lasse (Basses-Pyrénées.) L'observation de ce sujet est des plus intéressantes. Mordu le 25 octobre 1885, Lorda n'est arrivé à mon laboratoire que le 21 novembre, le vingt-septième jour après sa morsure. Le jour où il fut mordu, sept porcs et deux vaches le furent également par le même chien. Or, les neuf animaux sont morts de la rage, les porcs après une courte durée d'incubation de quinze jours à trois semaines. C'est après la mort par rage de ces porcs que Lorda, effrayé, partit pour Paris. La première vache mourut trente-quatre jours après sa morsure, la seconde, cinquante-deux jours après. Je dois le détail de ces faits si curieux à M. Iuda, vétérinaire habile de Saint-Palais. Une observation de son rapport ne doit pas être omise : c'est qu'aussitôt après leurs morsures les vaches avaient été cautérisées profondément au fer rouge, ce détail est souligné par M. Iuda. J'ai eu des preuves assez nombreuses de l'inefficacité des cautérisations, dans certains cas, de celles mêmes faites au fer rouge et sans retard. La sûreté de la main est toujours parfaite. Son traitement a été terminé le 28 novembre dernier.

Telle est l'énumération dans l'ordre chronologique de leur arrivée à mon laboratoire de vingt-cinq personnes mordues dans un espace de dix jours, sauf trois jours. Toutes les autres périodes de dix jours offrent une énumération dont le récit n'apprendrait rien de plus que celle-ci, quoique, dans chacune d'elles, on puisse signaler un ou plusieurs cas de morsures non moins intéressants que celui de Lorda. Afin d'abréger, je me citerai qu'un seul de ces cas, et je le choisis de préférence à d'autres parce qu'il m'a ressé de vives craintes. Il est relatif à un jeune garçon de huit ans, nommé Jullion, habitant Charonne, rue de Vignolles, No. 6, mordu le 30 novembre. Cet enfant, voyant le chien venir à lui, se mit à crier. A ce moment la mâchoire inférieure du chien entre dans la bouche ouverte de l'enfant. Le croc canin de la lèvre supérieure et pénètre profondément au fond du palais, tandis qu'un des crocs de la mâchoire supérieure rentre dans la bouche de l'enfant, pénètre entre l'œil droit et le nez. Le chien qui a mordu Jullion a été reconnu enragé par M. Guillemard, vétérinaire, rue de Citeaux, 37, à Paris.

Je pourrais extraire de la série des personnes traitées beaucoup d'autres cas de morsures au visage et à la tête sans cautérisation quelconque.

Pour une seule personne, le traitement a été inefficace ; elle a succombé à la rage, après avoir subi ce traitement. C'est la jeune Louise Pelletier. Cette enfant, âgée de dix ans, mordue le 3 octobre 1885 à la Varenne-Saint-Hilaire, par un gros chien de montagne, n'a été amenée le 9 novembre suivant, la trente-septième, pour seulement après ses blessures,blessures profondes au creux de l'aisselle et à la tête. La blessure à la tête avait été si grave et d'une si grande étendue que, malgré des soins médicaux continus, elle était très purulente et sanguinolente le 9 novembre. Elle avait une étendue de 9 m. 12 à 0 m. 15, et le cuir chevelu se soulevait encore en un endroit. Cette plaie m'inspira de cruelles inquiétudes. Je priai le docteur Vulpian de venir en constater l'état. J'aurais dû, dans l'intérêt scientifique de la méthode, refuser de soigner cette enfant arrivée si tard, dans des conditions exceptionnellement graves : mais, par un sentiment d'humanité et en face des angoisses des parents je me serais reproché de ne pas tout tenter.

Des symptômes avant-coureurs de l'hydrophobie se manifestèrent le 27 novembre, onze jours seulement après la fin du traitement. Ils devinrent plus manifestes le 1er décembre au matin. La mort survint, avec les symptômes rabiques les plus accusés, dans la soirée du 3 décembre.

Une grave question se présentait. Quel virus rabique avait amené la mort ? Celui de la morsure du chien ou celui des inoculations préventives ? Il me fut facile de le déterminer. Vingt-quatre heures après la mort de Louise Pelletier, avec l'autorisation de ses parents et du préfet de police, le crâne fut trépané dans la région de la blessure, et une petite quantité de la matière cérébrale fut aspirée, puis inoculée par la méthode de la trépanation à deux lapins.

Ces deux lapins furent pris de rage paralytique dix-huit jours après, et tous les deux au même moment. Après la mort de ces lapins, leur moelle allongée fut inoculée à de nouveaux lapins, qui prirent la rage après une durée d'incubation de quinze jours. Ces résultats expérimentaux suffisent pour démontrer que le virus qui a fait mourir la jeune Pelletier était le virus du chien par lequel elle avait été mordue. Si la mort avait été due aux effets du virus des inoculations préventives, la durée de l'incubation de la rage à la suite de cette seconde inoculation à des lapins aurait été de sept jours au plus. Cela résulte des explications de ma précédente note à l'Académie.

Si le traitement préventif n'a jamais amené de résultats fâcheux, dans 350 cas, pas un phlegmon, pas un abcès, un peu de rougeur œdémateuse seulement à la suite des dernières inoculations, peut-on dire qu'il a été réellement efficace pour prévenir la rage après morsure ? Pour le très grand nombre de personnes déjà traitées, l'une depuis huit mois (Joseph Meister), la seconde depuis cinq mois (Jean-Baptiste Jupille), et pour la plupart des 350 autres on peut affirmer que la nouvelle méthode a fait ses preuves.

Son efficacité peut se déduire surtout de la connaissance des moyennes des cas de rage après morsure rabique. Les ouvrages de médecine humaine et de médecine vétérinaire fournissent, à cet égard, des indications peu concordantes, ce qui se comprend aisément. Je ne me reporte à ce que je disais tout à l'heure, du silence gardé très souvent par les familles et par les médecins sur l'existence des morsures par chiens enragés, et même sur la nature de la mort, désignée, parfois sciemment, sous le nom de *méningite*, quand on sait bien qu'elle est due à la rage.

On comprendra mieux la difficulté d'établir de bonnes statistiques par le fait suivant : le 14 juillet 1885, cinq personnes ont été mordues successivement par un chien enragé, sur la route de Pantin. Toutes ces personnes sont mortes de la rage. M. le docteur Dujardin-Beaumetz a fait connaître au conseil de salubrité de la Seine, par ordre de M. le préfet de police, les noms, les circonstances des morsures et de la mort de ces cinq personnes. Qu'une telle série entre dans une statistique, la proportion des morts aux cas de morsure s'élèvera. Elle sera diminuée par une série semblable où, au contraire, sur cinq personnes mordues, il n'y aurait pas eu une seule mort.

J'aurais plus confiance dans les statistiques suivantes : M. Leblanc, savant vétérinaire, membre de l'Académie de médecine, qui a longtemps dirigé le service sanitaire de la préfecture de police de la Seine, a eu l'obligeance de me remettre un document précieux sur le sujet dont je parle. C'est un relevé officiel fait par lui-même sur les rapports des commissaires de police, ou d'après des renseignements de vétérinaires dirigeant des hôpitaux de chiens. Ce document comprend six années. Il porte :

Qu'en 1878, dans le département de la Seine, on a compté 15 personnes mordues, il y a eu 24 morts par rage ;

Qu'en 1879, sur 76 personnes mordues, il y a eu 12 morts par rage ;

Qu'en 1880, sur 68 personnes mordues, il y a eu 5 morts par rage ;

Qu'en 1881, sur 150 personnes mordues, il y a eu 23 morts par rage ;

Qu'en 1882, sur 67 personnes mordues, il y a eu 11 morts par rage ;

Enfin, qu'en 1883, sur 45 personnes mordues, il y a eu 6 morts par rage.

Les moyennes qui précèdent donnent, en moyenne, 1 mort par rage sur 6 morsures environ.

Mais, pour apprécier l'efficacité de la méthode de la prophylaxie de la rage, il reste une seconde question non moins capitale que celle de la connaissance du nombre de morts par rage à la suite des morsures rabiques. C'est la question de savoir si nous sommes suffisamment éloignés de l'instant des morsures chez les personnes déjà traitées pour ne plus craindre qu'elles prennent la rage. En d'autres termes, dans quel délai la rage après morsure rabique fait-elle explosion ?

Les statistiques établissent que c'est surtout dans les deux mois, c'est-à-dire dans les cinquante jours suivant les morsures, que la rage se manifeste. Or, sur les personnes de tout âge et de tout sexe déjà traitées par la nouvelle méthode, 100 ont été mordues avant le 15 décembre, c'est-à-dire de trois mois et demi à quatre mois et demi. La seconde centaine a plus de six semaines et deux mois de morsure. Pour les 150 autres personnes traitées on en traitement, tout se passe, jusqu'à présent, comme pour les 200 premières.

On voit, en rapprochant les statistiques les plus rigoureuses, quel nombre élevé de personnes ont été déjà soustraites à la mort.

La prophylaxie de la rage après morsure est fondée.

Il y a lieu de créer un établissement vaccinal contre la rage.

Des applaudissements accueillent la fin de cette communication.

Au milieu de l'émotion générale, le président, M. l'amiral Jurien de Gravière, s'adressant à M. Pasteur, dit : Je manquerai au devoir le plus impérieux, confrère, si je ne vous exprimais au nom de l'Académie le sentiment de légitime orgueil que vous nous inspirez. Oui, vous avez raison de nous associer à vos conquêtes, car nous sommes fiers de vos belles découvertes... plus fiers que vous ne le voulez vous-même. Si votre modestie, si votre présence ne m'imposaient une extrême réserve, je croirais parler au nom de l'humanité en prononçant ici les mots d'admiration et de reconnaissance ?

M. Vulpian affirme de nouveau que, dans sa conviction, les personnes mordues qu'il a visitées au laboratoire de M. Pasteur, étaient vouées à une mort certaine. L'heure est venu de fonder un établissement spécial pour le traitement des blessés, qui, après le succès de cette épreuve, vont affluer à Paris de tous les points de la France et du monde. On ne saurait laisser plus longtemps M. Pasteur aux prises avec des difficultés matérielles relatives à l'installation, au logement, au frais de séjour et de voyage des malades. M. Vulpian croit que, pendant quelque temps encore, le traitement devra se pratiquer à Paris, par les mains ou sous les yeux de M. Pasteur.

M. Pasteur répond qu'il a longuement réfléchi à la création d'un établissement vaccinal. Tout d'abord, il s'est demandé s'il ne fallait pas multiplier les centres de secours aux blessés. Il était à craindre, en effet, que l'inoculation tardive ne produisit pas de résultat curatif, et ce n'est pas sans hésiter que Jupille fut traité six jours pleins après la morsure. L'expérience a montré que les inoculations ont été efficaces sur des personnes traitées après plusieurs jours et même plusieurs semaines. Les quatre Américains avaient été mordus depuis vingt-un jours, quand on les a envoyés d'urgence à Paris les blessés de toutes les parties de l'Europe et même de l'Amérique du Nord. Cependant, il ne faudrait pas croire que le délai puisse se prolonger indéfiniment ; l'observation atteste que l'inoculation a opéré en quarante ou soixante jours. L'inoculation, pratiquée vers cette limite, pourrait coïncider avec l'explosion des symptômes rabiques.

Un seul établissement suffira donc pour l'Amérique du Nord, l'Europe et les contrées voisines. On avisera pour les régions plus lointaines. Un établissement pourrait encore plus facilement pour le traitement, car il sera plus facile de grouper un personnel suffisamment instruit et d'y réaliser les conditions matérielles nécessaires aux inoculations. M. Pasteur estime que les dépenses de cet établissement ne dépasseront pas annuellement 50,000 fr. par an ; en multipliant ces établissements, on dépasserait certainement la dépense que pourraient occasionner les secours nécessaires aux indigents pour frais de voyage et de séjour.

M. Pasteur ne pense pas qu'on doive demander à l'Etat les sommes destinées à la création d'un établissement vaccinal. Une souscription internationale et les dons des particuliers y suffiront. On ne demanda à l'Etat que son appui moral. Il est certain d'ailleurs que les Etats dont les nationaux ont été accueillis et traités à Paris tiendront à honneur de participer à la création de l'établissement.

M. Bertrand.—Ne vous préoccupez plus de l'argent, cher confrère, de ce côté de la question : il suffit que votre vœu soit exprimé pour que la réalisation en devienne facile.

M. Pasteur. — ...Ma préoccupation va plus loin. Je ne saurais oublier qu'il faudrait rendre à profit cette occasion pour donner une impulsion décisive aux études générales sur les maladies virulentes et contagieuses. Ce qui vient de se passer pour la rage dont avoir des conséquences analogues pour diverses maladies. Elles hâteront les recherches dans cette direction : savoir, par exemple, si la diphtérie n'est pas susceptible d'être traitée avec succès en s'inspirant des principes de la méthode que je viens d'exposer.

Election.—L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire dans la section de mécanique, en remplacement de M. Tresca, décédé.

La section a classé ainsi les candidats :

En première ligne, M. Marcel Deprez ; en seconde ligne *ex æquo* MM. Kretz, Léauté, Sarrau.

Au premier tour de scrutin, M. Marcel Deprez est élu par 36 voix contre 6, données à M. Sarrau, 6 à M. Léauté, 4 à M. Kretz.

M. A. Cornu est désigné par la voix du scrutin, comme candidat à la place vacante au Bureau des longitudes, par suite du décès de M. Serret.

Météorologie.—M. Faye répond à la précédente communication de M. Léon Lalanne, relative au transport à d'assez grandes distances des miasmes par les trombes. Ce que M. Lalanne semble attribuer à une aspiration n'est que le résultat d'une giration qui balaye et soulève à la fois, en la projetant dans toutes les directions, la surface de l'eau. Il observe que les produits signalés par M. Lalanne, M. Faye oppose à cette note curieuse, rédigée il y a quarante-sept ans, sur les effets de la trombe de Chatenay, effets correspondant à un développement énorme de force et que M. Lalanne aurait dû, dès lors, pressentir que M. Faye déclare conforme à la théorie qu'il soutient.

M. Lalanne ne veut pas entrer dans la discussion de cette théorie ; il a rappelé des faits, dont M. Faye reconnaît lui-même l'exactitude. M. Lalanne se borne à ajouter qu'il ne comprend pas comment d'un mouvement descendant peut résulter un mouvement en sens inverse.

M. Mascart dit que M. Faye lui semble établir d'une manière générale aux météorologistes des conditions trop affirmatives. Les météorologistes ne s'imaginent pas avoir tout expliqué dans les phénomènes des trombes ; ils n'adoptent pas d'une manière exclusive la théorie de M. Faye ; mais, ce qui les empêche d'accepter la théorie exclusive du mouvement descendant, ce sont deux faits considérables dont elle ne saurait rait rendre compte, à savoir l'existence d'un minimum de pression barométrique au centre de la tourbe et la direction convergente du vent.

M. Lecoq de Boisbaudran croit qu'on pourrait, en tenant compte de la résistance que le sommet de la trombe rencontre sur le sol on à la surface de l'eau, comprendre la théorie de M. Faye. Il observe du mouvement dans un sens plus ou moins rapproché de la verticale ascendante.

—M. Janssen, qui a pu voir M. Chevreul avant la séance, annonce qu'il a trouvé l'illustre doyen de l'Académie dans un état relativement satisfaisant. MM. Vulpian et Prêny sont délégués par l'Académie pour porter au malade l'expression de la sympathie respectueuse de tous ses confrères.

Les gens grincheux.

Un vieux monsieur traverse la place Vendôme. Au pied de la colonne, un suicidé tombe avec fracas et s'écrase sur le trottoir en un amas sanglant.

Le vieux monsieur est légèrement éclaboussé. Il fronce le sourcils et, s'approchant du malheureux :

—Dites-donc, vous, est-ce que vous ne pourriez pas faire attention ?

Georges Duval, dans l'*Evénement* :

Le 7 mai 1884 mourait, presque subitement, à Villiers-sur-Morin, où il habitait depuis vingt-cinq ans, Amédée Servin, qui brilla surtout comme paysagiste et animalier.

Servin était un indépendant dans toute l'acception du mot.

Il causait un jour peinture avec Gérôme, qu'il avait rencontré à une exposition quelconque.

Gérôme lui dit :

—Vous avez une indépendance qui vous coûtera cher.

Et Servin de répondre fièrement :

—Cela prouve que je suis assez riche pour me la payer.

Quand il racontait Phistoire, Servin ajoutait :

—Ce soir-là, je n'avais pas cent sous vaillant.

Lequel était le plus malin ou le plus bête ?

T.....entre chez un marchand de tabac.

Il achète un paquet de dix sous et donne un franc.

On lui rend cinquante centimes.

Puis la marchande s'aperçoit que la pièce d'un franc est fausse et lui en fait l'observation.

Alors T.....répond :

—C'est possible.

—Et il paie avec la pièce de dix sous qu'on lui a rendue.....

Un souvenir à propos de Cora Pearl, un souvenir qu'elle a certainement déjà gligé.

Elle répétait *Orphée aux Enfers*, au théâtre des Bouffes.

Tasse Désiré.

—Vous savez, lui dit-elle, j'aurai un costume chic.

—Ah ! ah !

—Je me suis fait faire un diadème en diamants....

—Bigre !

—Des ailes en diamants.

—Fichtre !

—Un carquois en diamants....

—Cré nom !

—Une flèche en diamants....

—C'est trop !

Au même instant, Cora Pearl pousse un cri.

On venait de lui marcher sur le pied.

Alors Désiré :

—Ce serait l'occasion de faire monter aussi vos cors.

—Alors il n'entend pas ?

—Pas un mot.

—Et il l'convient de sa surdité ?

—Jamais !

—Qu'est-ce qu'il dit ?

—Il dit qu'il a une oreille qui va et vient.

Les conseillers municipaux de Paris traitent Arago comme un vulgaire monstre de lime.

On a demandé à l'un d'eux pourquoi il refusait d'élever la statue réclamée.

Il a répondu :

Parce que votre Arago regardait tout le temps le ciel.

—Eh bien ?

—J'aime pas les cagots !

Il n'y avait plus à discuter.

Nous 6 ions une dizaine dans l'atelier d'un ami.

Tout à coup survient un homme du Midi, armé d'une chaleur énorme.

—Quelle chaleur ! s'écrie quelqu'un.

—Et la montre, donc ! riposte notre homme.

—Elle est extraordinaire ?

—On ne connaît pas sa pareille. Elle sonne l'heure, les quarts, les jours, les semaines, les mois et les années. Quarante timbres différents !

Mais Pille interrompant :

—J'en ai une plus curieuse.

—Allons donc !

—Elle sonne les domestiques.....

Une jolie pensée que je cueille dans l'*Education d'Achille* de Charles Narrey :

"Fiez-vous au temps comme aux hommes, et prenez toujours un parapluie."

—Est-ce que Landreau expose cette année ?

—Je ne crois pas.

—La motif ?

—Résultat de l'expérience. Il a remarqué que les tableaux qu'il n'envoit pas au Salon se vendent beaucoup mieux.

—Pourquoi ?

—Parce qu'on les voit moins....

En police correctionnelle. Le président à l'accusé :

—Vous avez déjà été condamné à deux mois de prison pour vol de gibier à l'étalage.

—Ah ! mon juge, ça c'est la faute à la *Cuisinière bourgeoise*.

—Expliquez-vous.

—Je vas vous narrer, mon juge. Je voulais faire un civet. Je lis *Cuisinière bourgeoise* dit : pour faire un civet, prenez un lièvre. J'ai pris un lièvre, et je n'ai pas fait de civet du tout : j'ai fait deux mois de prison. C'est à vous de goûter de la cuisine, parole d'honneur.

Un monsieur qui aime à voyager seul est dans un compartiment au grand complet.

A l'approche de la première station, il se lève à plusieurs reprises, pour bien assujetti un petit paquet qu'il a placé dans le filet.

—On ne saurait prendre trop de précautions, dit-il aux voyageurs qui l'interrogeaient du regard.

—Que contient donc ce paquet ?

—De la dynamite, dit-il du ton le plus dégagé.

Inutile d'ajouter qu'arrivés à la station tous les voyageurs s'empressent de changer de wagon. Alors notre homme ouvre le fameux paquet et en retire.....un pertreau truffé qu'il se met à déguster.

Voulez-vous savoir à quel jour de la semaine correspond le 1er mars d'une année quelconque du siècle ?

Prenez les deux derniers chiffres du millésime, ajoutez-y le quart, sans fractions, de ces deux derniers chiffres, et divisez la somme par 7.

Si le reste de la division donne zéro, le 1er mars est un samedi ; s'il donne 1, c'est un dimanche ; 2, c'est un lundi, etc.

En effet, pour cette année 1886, prenons les deux derniers chiffres 86 ; ajoutons le quart net, soit 21, cela donne 107. Divisons par 7, nous trouvons 15 (7 fois 15 font 105). Il reste 2 Donc le 1er mars est un lundi.

L'éther pris à l'intérieur, à la dose de 10 à 20 gouttes sur un morceau de sucre ou dans un verre d'eau sucrée, apaise instantanément les douleurs nerveuses de l'estomac, les névralgies, les spasmes en général.

Appliqué à l'extérieur, il combat avec succès les migraines.

Mme D.... est toujours sortie ; seulement, elle ne sort qu'en voiture, c'est une autre manie.

—On ne peut donc jamais rencontrer votre femme ! dit une dame au mari ; indiquez-moi un moyen de la trouver.

—Un moyen ! Il n'y en a qu'un : montez dans un fiacre au hasard ; elle y sera peut-être.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 20 mars 1886

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine.....	$1,196,250 00	126,462 00
Même temps la semaine dernière.	1,343,983 00	176,981 00

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (étalon)..... au pair
Prix de l'argent (étalon dollar). 78 c
Prix de l'argent en lingots à Londres..... 46¾

MONNAIE ÉTRANGÈRE.

Dollar mexicain.....	70	
Pièces de 5 francs.....	93@	
Pièces de 20 francs.....	$3,80@	3,90
Souverains anglais.....	4,80@	4,95
Pièces de 10 thalers.....	7,50@	
Doublons espagnols.....	15,40	
Doublons patriotes.....	15,35	
Doublons mexicains.....	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains.	@	19,40
Or de l'Amérique du Sud.....	80c par pes	
20 marcs prussiens.....	4,60@	4,74
Or de la Californie.....	7,28@	0,0 cen
Or américain, légèr.....	95@	97
Or américain, mutilé.....	5 0@	0 escompte

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Il y a beaucoup d'argent sur le marché qui continue calme et facile.

Prêts sur demande aux banques 4 à 5 pour cent ; en dehors des banques, 4 à — pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit :

Papier de commerce exceptionnel. 6 pour cent
" A1..... 7@8 "
Prêts sur garanties collatérales.... 4@6 "
Hypothèque A1..... 7@8 "

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 95¼@95¾
Le STERLING est stable.
eConnaissement de navire A1 clear..... 4854@4864
eTraites de banques..... 4873
eSoixante jours.....
Les FRANCS sont stables.
eFrance de commerce..... 5,19⅜
eTraites de banques..... nom.
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce 50 à 25c. d'escompte
Les banques tirent des chèques à $1 50 de prime par $1,000.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau à 11 A M.

50 actions du Carrollton RR Co.....	95
10 actions du N O Insurance Co.....	39
$3,500 Louisiana 4's.....	72¾
5,000.....	72¾

Bureau à 2 P. M.

$5,000 Louisiana 4's (Seller 60).....	72½
10,000 Bons a prime.....	97¼
5,000.....	97¾

Vendu à l'encan par W. I. Hodgson.

18 actions N. O. Ins. Co.....	38½
2 actions du Crescent City Jas Co.	80¼
2 actions du N O City RR Co.....	100½
$200 N O City RR Bonds.....	113¼

Au-dehors de la Bourse.

$10,000 Bons a prime.....	98

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co.....	100	133	135
Citizens.....	100	454	464
Germania National.....	100	125	
Germania Savings.....	100	132½	140
Hibernia National.....	100	110	
Louisiana National.....	100	111	118
Metro. Loan & Savings.....	100		
Mutual National.....	100	153½	125
N O National.....	100	310	325
People's.....	50		
State National.....	100	102	102
Union National.....	100	102	104½
Whitney National.....	100		

Compagnies d'assurance.

Crescent Ins.....	100	55
Factors and Traders Ins.....	100	86
Firemen's.....	50	65½
Germania Ins Co.....	100	126
Hibernia Ins Co.....	100	105
Home Ins.....	40	27
Hope Ins.....	100	104
Lafayette.....	50	
Merchants Mutual.....	100	54½
Mechanics & Traders.....	100	112½
N Orleans Ins Ass.....	30	21
N Orleans Ins Co.....	50	38
Orleans Ins Co.....	100	
Sun Mutual Insurance.....	100	90
Southern Ins Co.....	100	89
Teutonia.....	100	

Chemins de fer urbains.

Carrollton.....	100	95½
Canal & Claiborne.....	100	60
Canal and Carondelet.....	100	
New Orleans City.....	50	49½
Orleans Cen. & Ins. Co.....	100	66
St-Charles Street.....	50	73

Actions diverses.

Bienville Oil Works Co.....	100	
C C Slaughterhouse.....	50	24
Imp Building & Manufacturing.	100	
Jefferson City Gas Light Co.	100	
Louisiana Ice Man Co.....	50	14
La State Lottery Co.....	100	
La Oil Co.....	100	
Metairie Cemetery Ass.....	100	
N O Gas Light & Coke Co.....	100	101½